

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2163

5 septembre 2008

### SOMMAIRE

Advent Dahlia Luxembourg HOLDING S.à r.l. ....	103783	Las Ventanas Enterprises S.A. ....	103813
Agapa S.à r.l. ....	103811	Les Maîtres Bouchers Luxembourgeois, succursale de Les Maîtres Bouchers d'Ardenne s.p.r.l. ....	103800
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl ....	103819	LFI Brie Comte Robert ....	103816
Al Jinane SA ....	103806	LGIG 2 MKII GP ....	103786
Annandale International S.A. ....	103786	LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l. ....	103786
Annandale International S.à r.l. ....	103786	LPOV Holdings 1 S.à r.l. ....	103815
Arminius Commercial 2 S. à r.l. ....	103821	L.S.H. S.A. ....	103817
Arminius Commercial Sàrl ....	103820	Lux Mer s.à r.l. ....	103802
Arminius Development S. à r.l. ....	103821	Mara Luxembourg S.à r.l. ....	103823
Arminius Luxembourg S.à r.l. ....	103820	MRP Investments 2 S.à r.l. ....	103808
A.S. Immo S.A. ....	103778	Oliva International S.A. ....	103801
AYM ....	103807	Oriental Properties S.A. ....	103804
Boston Scientific S.à r.l. ....	103823	PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A. ....	103814
Brie Project N° 3 S.à r.l. ....	103816	Paritex Holding SPF S.A. ....	103818
Cum Grano Salis S.à r.l. ....	103820	PCT Holding S.A. ....	103778
DEP IV PH Holding 2 S.à r.l. ....	103819	Pecota Invest S.A., SPF ....	103778
El Cerrito VI Sàrl ....	103822	Pinatubo S.A. ....	103809
EPI Prime GP II S.à r.l. ....	103789	PKF Abax Audit ....	103817
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. ....	103819	Reinard & Oestreicher S.A. ....	103804
Ex Pluribus Unum S.à r.l. ....	103821	Repco 35 S.A. ....	103789
Fendi S.A. ....	103809	Rupinvest Sàrl ....	103778
Financière Ottre S.A. ....	103812	Sirenis S.A. ....	103823
Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l. ....	103816	Sorrente S.à r.l. ....	103822
Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl ....	103822	SPGF Holding S.A. ....	103809
Imagine Re 2007 (Luxembourg) ....	103810	Superga Trademark S.A. ....	103824
Imagine Re Beta ....	103811	Tele Danmark Reinsurance S.A. ....	103810
Imagine Re (Luxembourg) ....	103812	Thermo Luxembourg S.à r.l. ....	103809
Inoval Group S. à r.l. ....	103778	Tiagala Holding S.A. ....	103824
J.B. Investment Company ....	103824	Waco Luxembourg S.à r.l. ....	103818
LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l. ....	103818	Willow Lux Bidco S. à r.l. ....	103791

**Inoval Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 113.285.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008106122/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02526. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Pecota Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. PCT Holding S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 46.199.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008106161/757/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03754. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**A.S. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008106217/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05610. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Rupinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 140.877.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the first of August.

Before the notary Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Redmile Holding S.A., with registered office, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama (Republic of Panama), here represented by François Bourgon, director of company, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 18th, 2007.

A copy of the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "RUPINVEST SARL".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of ten Euros (10.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. Appointment and removal of a manager requires the majority Shareholder's approval.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be validly adopted at least by a quorum of two managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

**Art. 16.** Each year, with reference to the Company's financial year end, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and tax liability represent the net profit. A yearly amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The net retained earnings of the Company may be distributed as dividends to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who may be shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500.- EUR is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:
  - François Bourgon, director of company, residing professionally in L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, born in Phalsbourg, on December 29th, 1969.
- 2) The Registered Office of the Corporation is established at L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Redmile Holding S.A., avec siège social à Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama (Republic of Panama), ici représentée par François Bourgon, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 janvier 2007.

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "RUPINVEST SARL."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. La nomination ou la révocation d'un gérant nécessite une décision prise à la majorité des actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par un quorum d'au moins deux gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2008.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent annuellement pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



103783

*Souscription - libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500.- EUR est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- François Bourgon, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, né à Phalsbourg, le 29 décembre 1969,

2) Le siège social de la Société est fixé à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date citée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. BOURGON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. Relation: LAC/2008/32802. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106730/211/248.

(080123463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.620.

In the year two thousand and eight, on the fourth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

ADVENT DAHLIA (CAYMAN) LTD., a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 214043,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 4 August 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 July 2008, whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), and whose bylaws have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty euros (EUR 372,550.-), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) up to three hundred and ninety-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 397,550.-) by the issue of (i) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class A Shares, (ii) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class B Shares, (iii) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class C

Shares, (iv) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class D Shares, (v) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class E Shares, (vi) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class F Shares, (vii) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class G Shares, (viii) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class H Shares, (ix) thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class I Shares and (x) [thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (37,255) Class J Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares are wholly subscribed by ADVENT DAHLIA (CAYMAN) LTD., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim ADVENT DAHLIA (CAYMAN) LTD. has against the Company, representing an aggregate amount of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty euros (EUR 372,550.-).

The total contribution of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty euros (EUR 372,550.-) for the New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

**" Art. 6. (first paragraph).**

6.1 The Company's share capital is set at three hundred and ninety-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 397,550.-) divided into:

- (i) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class A (the "Class A Shares");
- (ii) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"),
- (iii) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"),
- (iv) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"),
- (v) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"),
- (vi) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"),
- (vii) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"),
- (viii) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"),
- (ix) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"),
- (x) thirty-nine thousand seven hundred and fifty-five (39,755) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"),

each share having a par value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"ADVENT DAHLIA (CAYMAN) LTD", une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 214043,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 4 août 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte notarié en date du 22 juillet 2008, non encore publié au



Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 372.550,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) jusqu'à trois cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 397.550,-) par l'émission de (i) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-sept mille deux cent cinquante cinq (37.255) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par ADVENT DAHLIA (CAYMAN) LTD, pré-ommé, payées par un apport en nature, consistant en une dette que ADVENT DAHLIA (CAYMAN) LTD détient envers la Société, représentant un montant total de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 372.550,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 372.550,-) sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

**" Art. 6. (premier alinéa).**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 397.550,-) divisé en:

(i) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A");

(ii) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B");

(iii) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C");

(iv) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D");

(v) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E");

(vi) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F");

(vii) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G");

(viii) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H");

(ix) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I");

(x) trente-neuf mille sept cent cinquante-cinq (39.755) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J");

chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et avec de tels droits et obligations tel que prévus par les statuts."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2008. Relation: EAC/2008/10567. — Reçu mille huit cent soixante-deux Euros soixante-quinze Cents (372.550.- à 0,5 % = 1.862,75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 AOUT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008106712/239/153.

(080123327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**LGIG 2 MKII GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008106713/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08606. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008106714/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08605. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Annandale International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Annandale International S.A.).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 39.539.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ANNANDALE INTERNATIONAL S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.539, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 29 juillet 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 584 du 15 avril 2002.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Marc LAGESSE, comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employé privé, avec adresse professionnelle à L- 1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 24.500,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 37.000,- à 12.500,- par annulation de 25 actions et remboursement aux actionnaires.

2. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 100,-.

3. Modification de la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, en une société à responsabilité limitée conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi avec effet immédiat; refonte des statuts de la Société.

4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels.

- Décharge

5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

- Décharge.

6. Nomination d'un gérant.

7. Divers.

II. Les actionnaires de la Société et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

II. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,-) pour le ramener de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de vingt-cinq (25) actions et de rembourser aux actionnaires la somme de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,-).

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent euros (EUR 100,-), de sorte que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier avec effet immédiat la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, en une société à responsabilité limitée conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi.

Elle décide de changer la dénomination sociale en «ANNANDALE INTERNATIONAL S.à r.l.»

En conséquence, l'Assemblée décide de refondre avec effet immédiat les statuts de la Société de sorte de les adapter à la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de la manière suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "ANNANDALE INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 3.** La Société est autorisée à pratiquer toutes activités et tous services se rapportant à l'exercice de la profession de Chartered Accountant telle qu'elle est pratiquée dans les pays anglo-saxons, notamment d'audit de sociétés du Royaume-Uni et d'Irlande; en outre elle pourra assumer des fonctions consultatives et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large, et elle pourra fournir des services administratifs et de comptabilité à toutes entreprises, organisations et sociétés, ainsi que tous services de gestion.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuels.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme gérant Monsieur Marc LAGESSE, réviseur d'entreprises, demeurant au 7, rue des Templiers, L-7343 Steinsel.

Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents (1.500,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Lagesse, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008, LAC/2008/32829. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106763/5770/159.

(080123750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

### **Repc 35 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature

*A Director*

Référence de publication: 2008106764/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12200. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080123928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

### **EPI Prime GP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.197.

### **DISSOLUTION**

In the year two thousand eight, on the eighteenth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "EPI Orange Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, represented by Mrs. Sonia Almeida, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of EPI Orange Holdings S.à.r.l by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "EPI Prime GPII S.à.r.l", having its head office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 114 197, has been incorporated by deed enacted on January 18, 2006, published in the Mémorial C number 863 of the May 2, 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "EPI Prime GPII S.à.r.l" amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares having a par value of 25 each, fully paid up.

III.- That the mandatory declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "EPI Prime GPII S.à.r.l".

IV.- That the mandatory owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandatory takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandatory fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

L'associé unique de la société, «EPI Orange Holdings S.à.r.l.», une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sonia Almeida, résidant au Luxembourg, dûment autorisée à agir en faveur de EPI Orange Holdings S.à.r.l.

En vertu d'une procuration sous seing privé délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EPI Prime GPII S.à.r.l", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.197, a été constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 863 du 2 mai 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EPI Prime GPII S.à.r.l", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représentés par 500 actions de 25 chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EPI Prime GPII S.à.r.l".

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.



VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008. Relation LAC/2008/30304. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106770/211/77.

(080123153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Willow Lux Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Willow Lux Bidco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup>. Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1061 of April 29, 2008, and the articles of incorporation have been duly amended pursuant to a deed of M<sup>e</sup>. Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1467 of June 13, 2008, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number 137.614 (the "Company"),

There appeared, Willow Lux Holdco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.594 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg, The chairman requests the notary to act that:

(i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

(ii) As appears from the attendance list, the 12,500 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 100,000 by the creation and the issuance of 87,500 new ordinary shares with a par value of EUR 1 each;

2. Subscription, intervention and payment of 87,500 new ordinary shares with a par value of EUR 1 each, by a contribution in kind by the Sole Shareholder;

3. Amendment to the financial year of the Company;

4. Subsequent amendment to articles 5.1 and 14.1 of the articles of association of the Company to reflect such actions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500 (eighty seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 100,000 by the creation and the issuance of 87,500 new ordinary shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 87,500 by a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 87,500 by subscribing to all the 87,500 new ordinary shares of the Company each of them being fully paid up by a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Third resolution*

It is resolved to amend retroactively the financial year of the Company in order that it starts each year on the 29th of July and ends on the 28th of My on the following year.

Consequently the current financial year of the Company that started on March 20, 2008 ended on July 28, 2008.

*Fourth resolution*

It is resolved to amend articles 5.1. and 14.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the first, second and third resolutions above.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions the articles of association of the Company will be as follows:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Willow Lux Bidco S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any

other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The managers(s) need not be shareholder(s). When the Company is managed by one manager, such manager shall be Luxembourg resident. When the Company is managed by a Board, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers and at least two (2) times a year, at the place indicated in the convening notice, such place being mandatorily located in the Grand Duchy of Luxembourg, any Board meeting held or any management resolution taken out of the Grand Duchy of Luxembourg being not valid.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any one (1) Luxembourg resident manager acting on behalf of the Company.

10.2. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or as provided for by the Law.

12.2. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders are convened to General Meetings at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **V. Annual accounts - allocation of profits**

#### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the 29th of July each year and ends on the 28th of July of the following year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur (s) d'entreprises maybe re-elected.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the sole manager or the Board as the case may be may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of the interim accounts, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the excess is deemed to be an interim dividend made on the following distributable profits.

**VI. Dissolution - liquidation**

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Corporate files, materials contracts and documents such as accounting records, business contracts and financial documents must be issued, signed and kept in the Grand Duchy of Luxembourg.

18.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.5. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 2,800.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt neuf juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société «Willow Lux Bidco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1061 en date du 29 avril 2008, et refonte des statuts suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1467 en date du 13 juin 2008, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614 (la «Société»).

A comparu Willow Lux Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.594 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le président, prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues sont renseignés dans la liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 87.500 EUR (quatre-vingt sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 100.000 EUR (cent mille euros) par la création et l'émission de 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

2. Souscription, intervention et émission de 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro), par un apport en numéraire par Willow Lux Holdco II S.à r.l.;

3. Modification de l'exercice social de la Société;

4. Modification subséquente des articles 5.1. et 14.1. des statuts de la Société en vue de refléter ces actions; et

5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 87.500 EUR (quatre-vingt sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 100.000 EUR (cent mille euros) par la création et l'émission de 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter les souscriptions à l'augmentation de capital de 87.500 EUR par un apport en numéraire par l'Associé Unique.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 87.500 EUR en souscrivant à l'ensemble des 87.500 nouvelles parts sociales de la société, chacune d'elles étant entièrement libérées par un apport en numéraire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de modifier rétroactivement l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le 29 juillet et se termine le 28 juillet de l'année suivante.

En conséquence l'exercice social en cours qui a commencé le 20 mars 2008 s'est terminé le 28 juillet 2008.



#### Quatrième résolution

Il est décidé de modifier les articles 5.1. et 14.1. des statuts de la Société pour refléter les Première, Deuxième et Troisième résolutions.

En conséquence des résolutions qui précèdent, les statuts de la Société seront les suivants:

### I. Dénomination - siège social - objet- durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Willow Lux Bidco S. à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital social - parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euro (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s). Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, celui-ci doit avoir la qualité de résident luxembourgeois. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la majorité des membres du Conseil doivent avoir la qualité de résidents luxembourgeois.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de l'un des gérants de la Société, et au moins deux (2) fois par an, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, un tel lieu devant se situer obligatoirement au Grand Duché de Luxembourg, toute réunion du Conseil tenue ou toute décision de la gérance prise en dehors du Grand Duché de Luxembourg n'étant pas valable.

9.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant ayant la qualité de résident luxembourgeois agissant pour le compte de la Société.

10.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (P (les) Assemblée(s) Générale (s)) ou suivant les prévisions de la Loi.

12.2 Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.3 Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **V. Comptes annuels - affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.**

14.1 L'exercice social commence le 29 juillet de chaque année et se termine le 28 juillet de l'année suivante.

14.2 Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le gérant unique ou le Conseil, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base des comptes intérimaires, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'excès est considéré comme un dividende intérimaire à valoir sur les bénéfices distribuables suivants.

## VI. Dissolution - liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les dossiers sociaux, les contrats d'importance substantielle et les documents tels que la comptabilité sociale, les contrats liés aux affaires de la Société et les documents financiers doivent être émis du, signés et conservés au Grand Duché de Luxembourg.

18.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 2.800.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO; F. GIBERT; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2008, Relation LAC/2008/31739. — Reçu quatre cent trente-sept euros cinquante cents (437,506).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106783/211/518.

(080123734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

## **Les Maîtres Bouchers Luxembourgeois, succursale de Les Maîtres Bouchers d'Ardenne s.p.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.**

Enseigne commerciale: Les Maîtres Bouchers Luxembourgeois.

Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.959.

### *Extrait des décisions du gérant unique en date du 18/08/2008*

Le gérant unique de la société de droit belge «Les Maîtres Bouchers d'Ardenne s.p.r.l.» a décidé en date du 18/08/2008, de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sur base des éléments constitutifs suivants:

- établissement principal: «Les Maîtres Bouchers d'Ardenne, en abrégé LMBA s.p.r.l.», Banque Carrefour des Entreprises n° 0480.035.578

- dénomination de la succursale « Les Maîtres Bouchers Luxembourgeois, succursale de Les Maîtres Bouchers d'Ardenne s.p.r.l.»

- enseigne commerciale: «Les Maîtres Bouchers Luxembourgeois»

- adresse de la succursale: 64, Gruuss Stross, L-9991 Weiswampach

- activités de la succursale: commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, commerce d'articles de boucherie et de charcuterie
- représentant permanent pour l'activité de la succursale: Monsieur Jean-Luc Deroanne, né le 18/10/1958 à Stavelot (Belgique) et demeurant à B-4970 Stavelot, place du 18 décembre 1944, n ° 1
- pouvoir d'engager la succursale: La succursale est engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du représentant permanent pour ce qui concerne la gestion journalière
- personne ayant le pouvoir d'engager la société-mère: Monsieur Jean-Luc Deroanne, demeurant à B-4970 Stavelot, place du 18 décembre 1944, n ° 1, gérant unique de la société-mère.

Stavelot, le 18/08/2008.

Pour extrait conforme  
Jean-Luc Deroanne  
Gérant unique

Référence de publication: 2008108425/9323/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10503. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**Oliva International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.256.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin à 17 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OLIVA INTERNATIONAL S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40 256, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 433 du 29 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial numéro 1534 du 24 octobre 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour à 11 heures, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Linda MOUAZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour la période légale.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. STANKO, S. WOLTER-SCHIERES, L. MOUAZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27747. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008108423/242/62.

(080125818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Lux Mer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.956.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Robert SIMONETTI, commerçant, né à Brando (France) le 30 janvier 1954, demeurant à F-20137 Porto Vecchio, Immeuble U Palmu, La Marine,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Serge GRATTESSOLE, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 juillet 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2.- Monsieur Serge GRATTESSOLE, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 10 août 1949, demeurant à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LUX MER s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Assel; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la mise en valeur et la location d'un ou de plusieurs bateaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.



**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Robert SIMONETTI, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2) Monsieur Serge GRATTESSOLE, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Serge GRATTESSOLE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRATTESSOLE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2435. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500,00 à 0,5 % = 62,50.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008108434/236/127.

(080125403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Oriental Properties S.A., Société Anonyme,  
(anc. Reinard & Oestreicher S.A.).**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 26, rue Raymond Poincaré.  
R.C.S. Luxembourg B 76.948.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REINARD & OESTREICHER S.A.", ayant son siège social à Frisange, 18 A, rue de Mondorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76948, constituée suivant acte reçu le 10 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 886 du 12 décembre 2000 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claude Hoffmann- Zanatello, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 32 (trente deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Constat de cession d'actions.
- 2.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 3.- Nominations des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Constat de libération intégrale du capital social par les nouveaux actionnaires.
- 5.- Changement de la dénomination sociale en ORIENTAL PROPERTIES et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 6.- Transfert du siège social à Luxembourg et modification de l'article 2 alinea 1<sup>er</sup>.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée constate la cession d'actions intervenue par acte sous seing privé entre Mesdames Marianne Reinard et Myriam Oestreicher d'une part (les cédantes) et Monsieur Jean-Marie Hoffmann et Madame Claude Hoffmann d'autre part (les Acquéreurs).

De sorte que le capital est désormais détenu comme suit:

Monsieur Jean-Marie Hoffmann: 31 actions

Madame Claude Hoffmann: 1 action

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte des démissions des administrateurs en place savoir:

- Mme Marianne Reinard, née à Esch sur Alzette, le 5 octobre 1957, demeurant à L-3391 Peppange, 8 rue A. Federspiel
- Mme Myriam Oestreicher, née à Esch sur Alzette, le 26 août 1968, demeurant à L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf
- M. Armand Linster, né à Luxembourg, le 29 septembre 1959, demeurant à L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en place, savoir: M. Marc Fischbach, né à Dudelange, le 13 décembre 1955, demeurant à L-3391 Peppange, 8, rue A. Federspiel.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 1 an:

- Mme Marianne Reinard, née à Esch sur Alzette, le 5 octobre 1957, demeurant à L-3391 Peppange, 8, rue A. Federspiel
- Mme Claude Hoffmann- Zanatello, née à Luxembourg, le 14 juin 1961, demeurant à L-2342 Luxembourg, 26, rue Raymond Poincaré
- Mme Ariette Zanatello-Gillet, le 15 mai 1937, demeurant à L-1250 Luxembourg, 103, avenue du Bois.
- Madame Marianne Reinard, est nommée administrateur-délégué.
- Madame Hoffmann-Zanatello, est nommée déléguée à la gestion journalière.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de un an:

Fides Inter-Consult S.A., Experts comptables, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg R.C.S. B52925, représentée par son administrateur délégué M. Georges Majerus.

103806

*Sixième résolution*

L'assemblée constate la libération intégrale du capital social, par le versement en numéraire de EUR 24.000,- portant ainsi le capital libéré et souscrit à EUR 32.000,-.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en ORIENTAL PROPERTIES S.A.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société sous la dénomination de ORIENTAL PROPERTIES S.A."

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L- 5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf à L- 2342 Luxembourg, 26, rue Raymond Poincaré.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, C. HOFFMANN-ZANATELLO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008, Relation: LAC/2008/26475. - Reçu douze euros (12.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008108440/211/87.

(080125531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Al Jinane SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.987.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AL JINANE S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf-ans suite à la refonte des statuts de la Société en date du 28 décembre 2005 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations numéro C n ° 847 du 28 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Mc GAW, avocat, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia FRADCOURT, employée privée, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BOUCHOT, employée privée, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant ce qui leur a été communiqué au préalable.

1. Modification de l'article 13 point d) des Statuts de la Société en vue de changer le pouvoir de signature des administrateurs.

2. Divers.

III. Passant à l'ordre du jour, le Président met au vote les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec l'accord du Gérant.

IV. Après délibération les résolutions suivantes sont décidées à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 point d) des Statuts de la Société en vue de changer le pouvoir de signature des administrateurs. L'article 13 point d) des Statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. point d).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société".

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, C. Fradcourt, N. Bouchot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008, LAC/2008/31935. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008108441/5770/50.

(080125084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**AYM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.042.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AYM avec siège social à Luxembourg, constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf-ans suite à la refonte des statuts de la Société en date du 28 décembre 2005 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations numéro C n ° 876 du 4 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Mc GAW, avocat, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia FRADCOURT, employée privée, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BOUCHOT, employée privée, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant ce qui leur a été communiqué au préalable.

1. Modification de l'article 13 point d) des Statuts de la Société en vue de changer le pouvoir de signature des administrateurs.

2. Divers.

III. Passant à l'ordre du jour, le Président met au vote les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec l'accord du Gérant.

IV. Après délibération les résolutions suivantes sont décidées à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 point d) des Statuts de la Société en vue de changer le pouvoir de signature des administrateurs. L'article 13 point d) des Statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. point d).** Les décisions du conseil sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société."

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, C. Fradcourt, N. Bouchot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008, LAC/2008/31937. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008108442/5770/50.

(080125073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 768.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.867.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 21 juillet 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'Associée unique a requis le notaire soussigné d'acter que:

- lors de l'Assemblée de la société du 13 juillet 2007 reçu par le notaire instrumentant, numéro 1244/2007 de son répertoire et enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement de Luxembourg, Actes Civils, sous la mention LAC/2007/19359, qui a changé la dénomination sociale de WILLIAMS LAKE S.à r.l. en MRP INVESTMENTS 2 S.à r.l. la nouvelle dénomination a été erronément indiquée par MRP INVESTMENT 2 S.à r.l. dans l'ordre du jour de la version anglaise, ainsi que dans l'ordre du jour et les résolutions de la version française.

Il faudra donc mettre partout où il y a lieu la nouvelle dénomination par MRP INVESTMENTS 2 S.à r.l.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentale par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008, LAC/2008/31945. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008108443/5770/34.

(080125057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.830.300,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.263.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107986/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08167. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Pinatubo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

---

Le bilan de la société au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107987/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06624. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**SPGF Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.350.

---

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107988/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04927. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Fendi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.233.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2008, avec les références LSO CR/00349 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008 sous la référence L080079897.06.

Ces mêmes comptes annuels au 31 décembre 2007 tels que modifiés et corrigés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008107992/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08971. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Tele Danmark Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.331.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 6 août 2008*

- L'assemblée élit les Administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008:

Monsieur Flemming JACOBSEN

Monsieur Nokolaj SALLING

Madame Anja Martha ANTONSEN

- L'Assemblée nomme PRICEWATERHOUSECOOPERS comme réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société TELE DANMARK REINSURANCE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008106804/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Imagine Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 14 mai 2008*

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Robert FORNESS,

- Monsieur Michael DALY,

- Monsieur Lambert SCHROEDER,

l'Assemblée Générale nomme M. Gregory MORRISON, demeurant professionnellement 7, Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale nomme KPMG Audit Luxembourg Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008106808/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Imagine Re Beta, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 35.147.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 14 mai 2008*

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Robert FORNESS,
- Monsieur Michael DALY,
- Monsieur Lambert SCHROEDER,

l'Assemblée Générale nomme M. Gregory MORRISON, demeurant professionnellement 7, Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale nomme KPMG Audit Luxembourg Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008106809/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Agapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnichterstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 124.160.

—  
L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AGAPA S.à R.L.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.160, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 593 du 12 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Laurence Dony, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100.000 (cent mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification du siège social de la société (art. 4);
- 2.- Modification de l'année sociale de la société (art. 17).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-9636 Pommerloch, 19, route de Bastogne, et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi à Pommerloch."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 (année sociale) des statuts, comme suit:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année."

L'assemblée décide que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. DONY; F. GIBERT; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation LAC/2008/30980. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106807/211/45.

(080123665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Imagine Re (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.679.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 14 mai 2008*

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Robert FORNESS,
- Monsieur Michael DALY,
- Monsieur Lambert SCHROEDER,

l'Assemblée Générale nomme M. Gregory MORRISON, demeurant professionnellement 7, Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale nomme KPMG Audit Luxembourg Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société IMAGINE RE (LUXEMBOURG)*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008106810/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Financière Ottre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.523.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Cynthia SCHWICKERATH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

FINANCIERE OTTRE S.A.

T. SIMONIN / C. SCHWICKERATH

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008106813/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Las Ventanas Enterprises S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.308.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le premier août,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAS VENTANAS ENTERPRISES S.A." (en liquidation), avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 612 du 15 juin 2004, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1385 du 5 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 100.308, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Denis MORAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Destination à donner aux livres et documents sociaux.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "LAS VENTANAS ENTERPRISES S.A."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Capioux, D. Moraux, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2008. LAC/2008/32328. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008106814/227/61.

(080123182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 71.530.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PACIFIC TRANSPORT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 873 du 19 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 457 du 22 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick DUMETIER, batelier, demeurant à Waasmunster (B), qui désigne comme secrétaire Madame Ivonne DUMETIER-VERSTREPEN, batelier, demeurant à Waasmunster (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine JASZCZAK-CHARTON, secrétaire, demeurant à Montenach (F).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Acceptation de la démission de Monsieur Victor Sels et de la société EURO ACCOUNTING SERVICES S.A. comme membres du conseil d'administration.

2) Nomination comme membres du conseil d'administration:

- Monsieur Patrick DUMETIER, batelier, né le 22 septembre 1964 à St. Jean-de Losne (F), demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan,

- Madame Ivonne DUMETIER-VERSTREPEN, batelier, née le 21 août 1963 à Wilrijk (B), demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan,

- Monsieur Kenny DUMETIER, batelier, né le 12 mars 1987 à Antwerpen, demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan,

- Monsieur Gregory DUMETIER, batelier, né le 10 juin 1990 à Antwerpen, demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan.

3) Acceptation de la démission de Monsieur Fred Reiter comme commissaire de la société.

4) Nomination comme commissaire de la société Madame Sandrine JASZCZAK-CHARTON, secrétaire, née le 24 décembre 1973 à Thionville, demeurant à F-57480 Montenach, 16, Chemin sous les Vignes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Victor Sels et de la société EURO ACCOUNTING SERVICES S.A. comme membres du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme membres du conseil d'administration:

- Monsieur Patrick DUMETIER, batelier, né le 22 septembre 1964 à St. Jean-de Losne (F), demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan,



- Madame Ivonne DUMETIER-VERSTREPEN, batelier, née le 21 août 1963 à Wilrijk (B), demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan,

- Monsieur Kenny DUMETIER, batelier, né le 12 mars 1987 à Antwerpen, demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan,

- Monsieur Gregory DUMETIER, batelier, né le 10 juin 1990 à Antwerpen, demeurant à B-9250 Waasmunster, 3, Vinkenlaan.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Fred Reiter comme commissaire de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme commissaire de la société Madame Sandrine JASZCZAK-CHARTON, secrétaire, née le 24 décembre 1973 à Thionville, demeurant à F-57480 Montenach, 16, Chemin sous les Vignes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Stadtbredimus, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. DUMETIER, I. DUMETIER-VERSTREPEN, S. JASZCZAK-CHARTON, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> août 2008. Relation: REM/2008/1011. - Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 août 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008106803/8085/75.

(080123946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**LPOV Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.052.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 24 juillet 2008 que:

- Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.

- Madame Virginie Vely, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 24 juillet 2008, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106801/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06571. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080123499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Brie Project N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.463.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 24 juillet 2008 que:

- Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.
- Madame Virginie Vely, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 24 juillet 2008, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106798/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**LFI Brie Comte Robert, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.709.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 24 juillet 2008 que:

- Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.
- Madame Virginie Vely, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 24 juillet 2008, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106797/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.062.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 24 juillet 2008 que:

- Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.
- Madame Virginie Vely, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant A de la Société avec effet au 24 juillet 2008, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008106830/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**PKF Abax Audit, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 27.761.

*Auszug der ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 23. Juli 2008*

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg haben die alleinigen Anteilhaberinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PKF ABAX AUDIT" mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B, Nummer 27.761 folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Anteilhaberinnen beschliessen die aktuellen Geschäftsführer nämlich:

- Herr Romain BONTEMPS, Buchungs- und Steuerprüfungsexperte, Wirtschaftsprüfer,
  - Herr Ronald WEBER, Buchungs- und Steuerprüfungsexperte, Wirtschaftsprüfer,
  - Herr Carlo REDING, Buchungs- und Steuerprüfungsexperte, Wirtschaftsprüfer, und
  - Herr Tom PFEIFFER, Buchungs- und Steuerprüfungsexperte, Wirtschaftsprüfer,
- alle berufsansässig in L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison  
auf unbestimmte Dauer zu bestätigen.

*Zweiter Beschluss*

Die Anteilhaberinnen beschliessen als Unterschriftsberechtigte zu ernennen, im Rahmen der Ausübung des Berufes des Buchungs- und Steuerprüfungsexperten und des Berufes des Wirtschaftsprüfers

- Herr Pascal ESPEN, Buchungs- und Steuerprüfungsexperte, Wirtschaftsprüfer,
  - Herr Luc BRUCHER, Buchungs- und Steuerprüfungsexperte. Wirtschaftsprüfer,
- beide berufsansässig in L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft im Rahmen der Ausübung des Berufes des Buchungs- und Steuerprüfungsexperten und des Wirtschaftsprüfers durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Geschäftsführern oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers und eines Unterschriftsberechtigten rechtskräftig vertreten.

*Dritter Beschluss*

Die Anteilhaberinnen beschliessen Herrn Marc HILGER von seiner Funktion als Geschäftsführer zu entheben.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30777. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG, erteilt Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juli 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008106827/206/36.

(080123256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**L.S.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.734.

*Extrait de la résolution*

*prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 juin 2008*

Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, né le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée Président du Conseil d'Administration. Elle exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme  
L.S.H. S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106821/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.200,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.880.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 16 juillet 2008 que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106828/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Paritex Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.359.

—  
*Extrait des résolutions*

*prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du du 2 juin 2008*

- Madame Betty PRUDHOMME, administrateur, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.

Certifié conforme  
PARITEX HOLDING SPF S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106822/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.268.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.430.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A suivants de la Société a été modifiée de la façon suivante:

- Monsieur Stef Oostvogels: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Monsieur François Pfister: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

103819

Fait à Luxembourg, le 8 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106843/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A suivants de la Société a été modifiée de la façon suivante:

- Monsieur Stef Oostvogels: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106845/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> août 2008 de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de Fondé de pouvoir A à partir du 1<sup>er</sup> août 2008:

Mme Deirdre Frances MCCABE, née le 22 février 1959 à Dublin, Irlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.*

*R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans*

*Fondé de pouvoir A / Fondé de pouvoir A*

Référence de publication: 2008106858/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

---

**DEP IV PH Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 96.493.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107789/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Arminius Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.282.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Keimpe W. Reitsma

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107800/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.940.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Keimpe W. Reitsma

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107799/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.694.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.



Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Keimpe W. Reitsma

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107801/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Ex Pluribus Unum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.663.625,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 86.374.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Keimpe W. Reitsma

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107797/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.981.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Keimpe W. Reitsma

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107795/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Arminius Commercial 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.657.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Keimpe W. Reitsma

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107794/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**El Cerrito VI Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.547.

*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 11 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107761/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.095.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.963.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107745/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Sorente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 108.021.

*Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107747/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Mara Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.930.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les Gérants de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107752/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Sirenis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.234.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107763/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Boston Scientific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 80.347.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2008 que:

1. Monsieur Daniel P. FLORIN, ayant son adresse professionnelle à One Boston Scientific Place, USA-01760-1537 Natick, Massachusetts (États-Unis) et Madame Laurie WEBERMAN-ROUSSEL, demeurant à F-92257 La Garenne Colombes, 91, boulevard National, ont démissionné avec effet au 30 mai 2007 en tant que gérants de la société;

2. Monsieur Gregory F. COVINO, né le 17 mars 1965 à Connecticut (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle à One Boston Scientific Place, Natick, Massachusetts 01760 (Etats-Unis), a été nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008107782/1040/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06082. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Tiagala Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.260.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1 août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008107772/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08045. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**J.B. Investment Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.918.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008106258/5770/12.

(080122528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**Superga Trademark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.125.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SUPERGA TRADEMARK S.A.

Signature

Référence de publication: 2008106053/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06487. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080122550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---